

Orléans, le 21 février 2007

OGM : c'est reparti pour un tour...

Le Ministre de l'Agriculture vient d'ouvrir sur internet, en toute confidentialité, une consultation du public* sur 14 nouvelles autorisations d'essais en plein champs.

Après avoir privé le Parlement d'un débat sur le projet de loi OGM au profit de simples décrets dont le but annoncé est la protection de la responsabilité des semenciers, le Gouvernement s'apprête de nouveau à délivrer des autorisations, pourtant illégales, de dissémination d'OGM.

L'abandon du projet de loi sur les OGM, le risque de condamnation de la France par le juge européen, les appels au moratoire de plusieurs ONG et candidats à la présidentielle, n'ont pas découragé les firmes qui ont réussi à obtenir ces autorisations.

France Nature Environnement, la fédération nationale des associations de défense de l'environnement, regrette ce passage en force et réfléchit aux actions juridiques nécessaires pour imposer enfin l'Etat de droit aux OGM. FNE appelle les partis politiques et les candidats aux élections à s'exprimer sur ces enjeux de société majeurs liés aux OGM, sachant que plus de 80% de la population sont opposés à la présence d'OGM dans les champs et les assiettes.

* La consultation est à l'adresse suivante :

http://www.ogm.gouv.fr/experimentations/consultation_public/consultation_public.htm